

GROUPE DE TRAVAIL REGIONAL MONS

PV Réunion du 05/06/2025

CONVENORS	Julien de Meeus d'Argenteuil (AGDA)
CONVENORS	Anne-Françoise Meuter (CCI)
REPRESENTANTS AGDA	Sandrine Van Herzeele
	Michael Vico
	Natacha Debuigne
	Christian Liongo
	Stéphane Olivier
	Nelly Lebrun
	Quentin Herinckx
	Michel Lequeu
	Valery Pellichero
	Bart Engels - Online
	Joris Vandevondele
REPRESENTANTS SECTEUR PRIVE	VANVEUREN Mathilde
	ZOLA Izzia
	DENIS Laetitia
	MATEDIKU Leonardo
	MARTINOVA Nadejda
	CAUCHETEUX Lucas
	ADANT Grégoire
	GILAIN Damien
	CHARLES Luc
	VITARELLI Florence
	GUISELAIN Linda
	CORDOANO Lewis
	BERO Valérie
	AYAD Djamel
	REINTJENS Géraldine
	AITM'BARK Saber
	Daout Delphine
	Giffony Mauro
	VAN MIEGHEM Luc
	MEZANDE Sabrina
	STRIMEL Joris
	DORIGNAUX Caroline
	KILENGO Guy
	KONINCKX Véronique
	VAN HERCK Kim

GAUCHEZ Clément JAMME Arnaud RAWEEWAN Tichi VAN MIEGHEM KESSOURI Ouali PARDON Patricia DRAGUET Angelique Noël Nicole SIPOS Maïté **BONAVENTURE France** COLIN Christophe SZENTESI Angelica LAIRIN Dany CASTELLI Giuseppe PIETERAERENS Thierry CORNIL jean-Yves

Mot d'accueil

Mot de bienvenue par Mme Meuter de la CCI du Hainaut.

Introduction par Julien de Meeus d'Argenteuil, Directeur de centre régional de Mons, qui rappelle que la douane se met le plus possible au service des opérateurs. En dehors de l'aspect « contrôle », nous travaillons énormément pour faciliter les opérations des sociétés. Les présentations seront beaucoup basées sur l'aspect IT, dans le but de répondre au mieux aux demandes des sociétés et d'être dans le volet opérationnel. Pour chaque présentation, l'objectif est d'être le plus concret possible pour la gestion douanière quotidienne. Monsieur de Meeus demande de poser les questions en lien avec chaque présentation à la fin de chaque partie.

Chaque représentant de la douane se présente tour à tour.

Point 1 : Actualités douanières - AES et IDMS

Présentation par Michael Vico, formateur à l'AGDA. Le powerpoint complet est disponible séparément.

Dorénavant, on ne parle plus de « case » pour rédiger une déclaration en douane mais de « jeu de données ». Chaque élément de données est subdivisé en plusieurs parties.

Quand le déclarant encode son numéro EORI, toutes les données de la société doivent apparaître. Tous les numéros européens sont reconnus dans AES.

La personne de contact est une donnée facultative mais très utile pour la douane. Il est important de mettre des coordonnées où l'on peut joindre très rapidement une personne en cas de problème. Dès que l'on remplit un « champ » dans la déclaration, même facultatif, cela induit d'en remplir d'autres liés. Il faut consulter les notices pour voir quels champs sont obligatoires ou non. Cela peut varier d'un Etat membre à l'autre.

Possibilité d'agir en tant que représentant direct ou indirect. Il faut alors faire référence au mandat de représentation en douane.

Certains éléments de données reprennent des appendices. Cela peut aider à comprendre à quoi correspond chaque élément.

Lorsqu'il s'agit d'un représentant indirect, il faut utiliser un « Code 3 » suite à un problème dans l'application. Sur le site des douanes, on trouve le lien reprenant la documentation sur la représentation en douane.

Michael Vico attire l'attention sur une nouveauté pour 2026 : Safety & Security. Les sociétés encodent déjà des données à ce sujet mais sans s'en rendre compte. Tout le monde encode les pays des itinéraires des envois. Dans AES on doit cocher si on fait du safety & security ou non. Actuellement, on n'a pas le choix et cela n'a pas d'incidence. A partir de 2026, il faudra compléter d'autres données de sécurité qui vont devenir obligatoires. Il faudra utiliser 2 jeux de données (B1 + A1). Il faudra remplir des éléments qui

concernent le point de sortie, que les sociétés n'ont pas forcément toujours à disposition actuellement. Les sociétés devront soit faire les 2 déclarations dès le départ, soit faire l'exportation classique au départ et ensuite le safety et security au point de sortie de l'UE. Dans l'idéal, il vaudrait mieux faire les 2 dès le départ. Sinon en cas de problème, les marchandises vont être bloquées au point de sortie. Il existe un appendice qui explique le Safety & Security.

Conseil : Bien analyser vos flux de sortie pour se rendre compte si un blocage risque d'arriver au point de sortie. EXS existe déjà en test : c'est le message qui contient les données de sécurité. Cela permet d'anticiper ce problème.

Q/A:

- Pour une société qui passe par à un agent en douane : peut-il avoir les données de sécurité ? L'opérateur doit-il les transmettre ? Réponse : L'agent en douane doit recevoir les informations de la part de la société car il ne les a pas. On peut décider de le faire au moment de la sortie mais c'est courir le risque d'avoir les marchandises bloquées. De plus, en donnait les informations de sécurité dès le départ dans la déclaration, on gagne du temps.
- Du côté des agents en douane : La déclaration est établie par rapport au camion au départ mais nous n'avons pas de vue du chargement final (ex : groupage) et sur le numéro de conteneur qui va partir notamment.
- Remarque d'un agent en douane : Le challenge sera de former les sociétés de transport qui sont impliquées et ne sont pas toujours formées au côté déclaratif. Ce sont eux qui ont la main sur de nombreuses données et n'en sont pas conscients.

Point 2: My Customs

Présentation par Julien de Meeus d'Argenteuil. La présentation est disponible séparément.

My Customs sera le coeur du système douanier qui va relier les processus entre les opérateurs et l'Administration. Actuellement les différents systèmes informatiques ne sont pas liés. My Customs va résoudre cela et permettre d'être plus efficace. Cela sera dans l'intérêt commun de l'Administration et des opérateurs. Cela diminuera également le risque d'erreurs car il ne faudra plus réencoder plusieurs fois les mêmes données.

My Customs est donc une application plus moderne et surtout intégrée. L'objectif sera d'être orienté client et de gagner du temps grâce à un suivi plus rapide.

L'application concerne notamment la première ligne et permettra d'avoir une harmonisation des processus de contrôle et de gagner du temps. Les contrôles seront plus rapides. Actuellement cela fonctionne via des e-mails avec la Chambre de Régie. Avec MyCustoms, la communication se fera via MyMinfin Pro et il y aura un « Track & Trace » pour voir où en est le contrôle de la déclaration en question.

2^{ème} partie par Joris Vandevondele : My Customs Refund gérera les remboursements de manière beaucoup plus efficace et convivial. La procédure actuelle est très complexe et se fait par mail. Dès qu'il y a une erreur, cela bloque le dossier et l'opérateur doit à nouveau fournir des documents.

Le but est d'automatiser la gestion des dossiers. L'opérateur pourra suivre où en est son dossier et recevra les communications via l'application et il y a la possibilité d'ajouter des éléments manquants. Une démo de l'application est incluse dans la présentation avec des captures d'écran.

Q/A:

- Comment l'agence en douane a accès à My MinfinPro de l'entreprise ? Réponse : L'opérateur doit déléguer les rôles via les mandats des entreprises. Il n'y a pas de phase test actuellement. A priori cela sera le cas en septembre.
- Cela deviendra-t-il obligatoire d'utiliser l'application ? Réponse : Oui à terme ce sera obligatoire de gérer les annulations et autres dans ce système. Il sera possible de demander à la douane d'ajouter les documents en cas de problème.
- L'application permettra-t-elle de voir les demandes d'autorisations ? Réponse : Actuellement quelques autorisations sont disponibles (LACD dans Kissic 3).
- Helpdesk prévu ? Réponse : Il y en a déjà un pour My Minfin Pro et cela va arriver pour My customs (mais plutôt interne car l'opérateur passe dans My Minfin Pro).
- Envoie de l'e-mail vers le déclarant, quid des représentants ? Réponse : Cela sera envoyé à celui qui rédige la demande.
- Quid pour les contrôles ? Qui va recevoir la notification ? Uniquement la personne/entreprise qui a introduit la déclaration

<u>Point 3</u>: Structure organisationnelle de la direction de Mons

Présentation par Julien de Meeus d'Argenteuil. La présentation est disponible séparément.

La Direction de Mons reprend les provinces du Brabant Wallon, du Hainaut et de Namur. Monsieur de Meeus présente l'organigramme de la Direction de Mons. Les coordonnées et compétences des services sont détaillés dans la présentation.

<u>Point 4</u> : Report de vérification et déclaration spontanée

Présentation par Natacha Debuigne. La présentation est disponible séparément.

Report de vérification

Il ne reste qu'une seule succursale pour la région et de plus elle est située au centre-ville de Charleroi. C'est pour soutenir les opérateurs en attente de réception d'une autorisation de lieu agréé que le report de vérification a été mis en place. A ne pas confondre avec les autorisations « one shoot » pour un mouvement exceptionnel.

L'autorisation de report de vérification n'est donnée que si le dossier est complet. La douane a besoin de savoir où se feront les contrôles et d'avoir les éléments requis. La présentation des marchandises ne peut pas se faire dans les installations tant que le report de vérification n'est pas accordé. A chaque utilisation du report, il faut envoyer un courriel à la Chambre de Régie.

Dorénavant, ce sont les agents de première ligne qui vont vérifier les installations car ce sont eux les plus aptes à juger de la conformité des lieux. Lors du rendez-vous pour la vérification, les sociétés qui passent par un agent en douane sont encouragé à faire venir leur représentant sur place.

Pour les LACD, la 2^{ème} ligne intervient en 2^{ème} phase pour calculer la garantie et rédiger un rapport pour le service Marketing.

Q/A:

- Comment faire la demande pour le report ? Lors de la demande de LAC/D à Marketing, quand le dossier est complet, le report peut être demandé. Le processus est assez rapide.
- Ajout d'un nouveau lieu : idem pour avoir le report de vérification
- Justification économique pour l'extension des horaires : préciser les heures réellement utilisées. Ne pas oublier de vérifier que la déclaration a bien été libérée.
- Timing pour mise sous contrôle : actuellement 30 minutes + délai de disponibilité de l'agent Mr de Meeus précise que la douane met tout en œuvre pour que les contrôles soient effectués le plus rapidement possible.
- Timing pour être prévenu qu'il y a une mise sous contrôle : Actuellement cela peut prendre du temps mais avec My Customs cela va fluidifier le processus de contrôle
- Combien de report « one shoot » par an sont possibles ? 5 reports par an sinon il faut demander une autorisation LAC/D

Déclaration spontanée

Focus sur les déclarations à l'import. L'opérateur se rend compte trop tard que la déclaration n'a pas été faite sur certaines marchandises. Actuellement cette déclaration doit se faire à la succursale en version papier. Le but est de gérer cela sous forme électronique très prochainement.

Q/A:

- IDMS ne donne plus la possibilité d'imprimer, quid ? Phase transitoire d'IDMS mais ensuite le processus changera et deviendra électronique

Point 5: Foire aux questions

- Erreur pour encoder la déclaration : problème de lien avec le n° TVA français ? Réponse : Il n'y a pas de contrôle sur les numéros de TVA étrangers. Si le problème persiste, la société est invité à nous recontacter.

- Régime 3151 : actuellement pas prévu et cela ne fonctionne pas. Faire remonter le problème au helpdesk car cela ne fonctionne pas sur tous les providers.
- Accessibilité succursale ? Ouverture de 8h à 12h et sur rendez-vous de 12h30 à 16h
 Contact : +32 (0)257 858 10 ou da.succ.gosselies@minfin.fed.be
 Marchandises : présentation concernant le report de vérification
- Manque de communication par l'AGDA auprès des opérateurs économiques Voir Dia 14 de la présentation n°3 sur la structure de la Direction Site internet des douanes et accises : https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises Contact Center D&A : 0257/25757

Site du Forum National : https://www.naforna.be/

- Réforme Code des Douanes de l'Union (via Thierry Piraux)
 Accélération lors de la présidence polonaise
 La Commission a déposé une proposition il y a 2 ans au Conseil de l'UE mais beaucoup de corrections devaient être faites.
 Nouvelle version consolidée prête sur le « fond ». Le Conseil des ministres va avoir le dossier fin juin et donner la suite de du processus.
- Types d'autorisations possibles pour un transitaire
 Cela dépendra du type de mouvements et marchandises (communautaires ou non) mais les autorisations qui peuvent sembler intéressantes de façon générale :
 Simplification transit : Expéditeur et/ou Destinataire agréé pour expédier et/ou recevoir les marchandises dans leurs installations sans intervention de la douane
 Certification AEO : Avantages notamment en ce qui concerne les contrôles douaniers : faciliter les flux de marchandises

Toutes les simplifications douanières sont présentées sur le lien suivant :

https://finances.belgium.be/fr/douanes accises/entreprises/douane/demandes-dautorisation-douane

- Quid des produits militaires : Transport de produits militaires sous licence, quels sont les experts ? Mr de Meeus demande d'envoyer une question plus précise et d'exposer les difficultés pour qu'on puisse y répondre.

Sur le site de SPW, les réglementations sont disponibles.

Pour le dual use : contact via marketing central